

CHAIRE UNESCO SUR LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES

Faculté de droit

MISSION

La Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles a pour mission d'étudier les divers aspects juridiques de la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles et de proposer une réflexion sur les enjeux relatifs à l'application de cet instrument dans l'environnement numérique.

CRÉATION DE LA CHAIRE : novembre 2016

Cette chaire de recherche s'inscrit dans le Programme pour l'avancement de l'innovation, de la recherche et de l'enseignement (PAIRE) de l'Université Laval, lequel vise à instaurer un environnement de recherche stimulant l'innovation, l'inventivité et la créativité chez les professeurs.

CONTEXTE

Depuis plus de 20 ans, la Faculté de droit de l'Université Laval détient une solide expertise dans les domaines de la diversité culturelle, des industries culturelles et des politiques culturelles. Cette expertise fut d'abord celle du professeur émérite Ivan Bernier, l'un des rédacteurs de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (ci-après nommée la Convention de 2005). Elle est aujourd'hui renforcée grâce à des activités d'enseignement et de recherche uniques dans le domaine du droit international de la culture.

La Chaire UNESCO sur la diversité des expressions culturelles aspire à générer une réflexion indépendante sur la Convention de 2005 et à former une nouvelle génération de chercheurs dans ce domaine. Elle entend également mettre son expertise au service de l'UNESCO, des parties à cette convention et des acteurs de la société civile, en particulier les artistes et professionnels de la culture, directement concernés par les objectifs de cet instrument.

TITULAIRE

Professeure et vice-doyenne aux études supérieures et à la recherche à la Faculté de droit de l'Université Laval, **Véronique Guèvremont** est aussi professeure à l'Institut québécois des Hautes études internationales de l'Université Laval. De 2003 à 2005, elle a agi à titre d'experte associée à la division des politiques culturelles de l'UNESCO au moment de la négociation de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Ses recherches et publications portent notamment sur la mise en œuvre de la Convention de 2005, l'impact des technologies numériques sur celle-ci, la dimension culturelle du développement durable et le statut de la culture dans les accords de libre-échange. Diplômée d'un baccalauréat et d'une maîtrise en droit de l'Université Laval, la professeure Guèvremont est détentrice d'un doctorat en droit international de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.





OBJECTIFS

Quatre axes de recherche guideront les travaux de la Chaire :

- L'élaboration et la mise en œuvre de politiques culturelles sur le territoire des États
- L'intégration de la culture dans les politiques de développement durable
- La coopération pour le développement et le renforcement des capacités des pays en développement
- La protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles dans toutes les enceintes internationales, en particulier dans les forums de négociations commerciales

Pour chacun de ces axes, une attention particulière sera accordée aux effets des technologies numériques sur la diversité des expressions culturelles.

La Chaire poursuit ainsi les objectifs suivants :

- > Développer et renforcer le réseau d'universitaires intéressés par la Convention de 2005 et stimuler une réflexion indépendante apte à dynamiser la mise en œuvre de cet instrument
- > Mettre en place une structure de coopération entre les milieux universitaires et les représentants de la société civile afin de stimuler le partage des connaissances et des expériences et de renforcer les capacités de ces acteurs
- > Stimuler l'enseignement et la recherche sur la mise en œuvre de la Convention de 2005 et former une nouvelle génération de chercheurs sur ce thème, en particulier dans les pays en développement
- > Agir, de manière plus générale, pour la reconnaissance de la culture comme dimension fondamentale du développement durable, en nourrissant la réflexion juridique sur cette question dans une multitude de forums nationaux et internationaux

« Plus qu'un simple instrument juridique culturel, la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est un outil de développement durable au service de tous les acteurs de la société. Elle mérite, à ce titre, l'attention de l'ensemble de la communauté universitaire. »

PARTENAIRE

Depuis sa création en 1945, l'UNESCO œuvre à la compréhension mutuelle des peuples et à la promotion du dialogue culturel en vue d'instituer une véritable culture de la paix. Intimement lié au mandat de cette organisation, le programme des Chaires UNESCO a pour but de faire progresser la recherche, la formation et l'élaboration de programmes en enseignement supérieur grâce à l'établissement de réseaux interuniversitaires et en favorisant la coopération entre ces établissements.

RETOMBÉES

La Chaire permettra à l'Université Laval d'être mondialement reconnue pour son rôle pionnier dans la réflexion juridique visant la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Elle fera également de cette institution d'enseignement supérieur un acteur central du processus visant à faire reconnaître la culture comme une dimension fondamentale du développement durable des sociétés.

La culture et la diversité des expressions culturelles seront à l'avant-plan de toutes les activités de la Chaire. Sur le plan pédagogique, une formation de haut niveau en droit international de la culture sera offerte aux étudiants de tous les cycles sous forme de cours, d'ateliers pratiques et d'encadrement individualisé des projets de recherche réalisés dans ce secteur. Des événements scientifiques multidisciplinaires de même que des activités pour le grand public, organisés en partenariat avec des acteurs gouvernementaux et de la société civile, bonifieront la formation offerte aux étudiants. Enfin, la participation de la Chaire aux travaux des organes de la Convention de 2005 assurera aux chercheurs de l'Université Laval une connaissance de pointe des enjeux juridiques, politiques et pratiques se rapportant à la protection et à la promotion de la diversité des expressions culturelles.



INFORMATION

Véronique Guèvremont
 Faculté de droit
 Université Laval
 Pavillon Charles-De Koninck, bureau 5131
 1030, avenue des Sciences-Humaines
 Québec (Québec) G1V 0A6
 Canada
 Téléphone : 418 656-2131, poste 3900
 veronique.guevremont@fd.ulaval.ca

